



Commune de Prêmesques
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS
59840 PREMESQUES

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 059-215904707-20220926-202267-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Préfecture

Arrondissement

Lille

Canton

Séance du 26 septembre 2022

Délibération : N° 2022-67

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Lundi 26 Septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS - 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2022

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - P. CAREY - S.VAN EECKE - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

L. BASECQ procuration à A. MARQUE - Xavier DUBOIS - Excusé - P. JOURDAIN procuration à P. VANDEN DORPE

Secrétaire de séance : Stéphane MOUVEAUX

Adoption d'un plan de sobriété énergétique

DELIBERATION

Vu le contexte actuel concernant la crise énergétique mais aussi dans un souci de préservation de l'environnement, la commune de Prêmesques souhaite par la présente délibération prendre part à la réalisation d'économies d'énergie et l'inscrire par une déclaration d'intention.

Aussi dans un premier temps, la commune propose de :

- Maîtrise des horaires de mise en lumière des bâtiments communaux et extinction des lumières à compter de 23h par l'installation de programmateurs y compris pour les décorations de Noël
- Baisse de 1 à 2°C des températures des équipements municipaux en fonction de la nature du bâtiment et de son utilisation
- Température de 14°C à la Salle de Sports (16 °C actuellement)
- Sensibilisation par la signature d'une charte de bonnes pratiques et par voie d'affichage envers les responsables d'associations aux bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie (ex : je vérifie que les lumières sont éteintes en quittant la salle...)
- Réduction au maximum de l'éclairage dans les bâtiments quand cela est possible : bureaux, école,

locaux utilisés avec une sensibilisation du personnel municipal, des élus, des professeurs et des responsables d'associations

- Réalisation d'une étude pour une meilleure régulation du chauffage avec l'accompagnement du conseiller en économie d'Energie de la MEL.
- Eclairage progressif au LED dans les bâtiments municipaux en visant l'objectif d'un 100% LED à moyen terme (obligation en 2030 par le décret tertiaire).
- Réflexion sur les modes de déplacements du personnel et des élus (avec par exemple la mise de disposition d'un vélo ou trottinette) et les sensibiliser à l'écoconduite, ainsi que la population
- Inciter les commerces à réduire leur éclairage nocturne : enseignes lumineuses et bâtiments (entreprises et commerces)
- Extinction des matériels électriques dans les locaux (ordinateurs, multiprises,...)
- Réflexion dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public d'un plan d'éclairage en fonction des rues et des horaires.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par les réflexions des différentes commissions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce plan de sobriété énergétique.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 30 septembre 2022

Reçu en Préfecture

le 30 septembre 2022

Publié ou notifié

le 30 septembre 2022

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

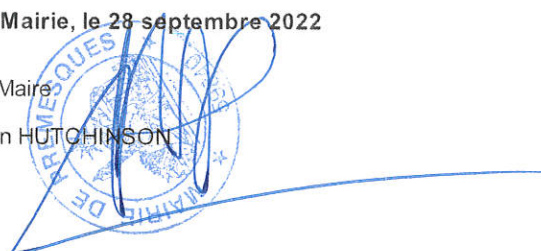
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 septembre 2022

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

A blue ink signature of Yvan Hutchinson is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Tremesques' and 'Mairie de Tremesques' around the perimeter. The signature is a large, stylized cursive script.